

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **88 (1937)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avalanche de Deylon (Arbaz, canton du Valais).

En mars 1937, une avalanche de fond, décrochée à quelque 2000 mètres dans la combe des mayens de Deylon (commune d'Arbaz), a rempli le thalweg de la Sionne sur environ 800 mètres.

La masse de neige transportée peut être évaluée à un million de mètres cubes, dépassant tout ce qui a été vu jusqu'ici dans la région.



Avalanche de Deylon (Arbaz), sur Sion.

Deux chalets ont été emportés à Deylon, ainsi que le pont (sur la Sionne) du chemin forestier de Zilon, construit en 1922. Les dégâts en forêt sont, par contre, peu importants.

La photographie représente le pied de l'avalanche, à 1300 m d'altitude.

Sion, le 27 mars 1937. _____

Ad. de W.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. Examens de diplôme. A la suite des examens réglementaires subis pendant le mois d'avril, l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme *d'ingénieur forestier* aux 14 candidats dont les noms suivent :

MM. *Barberis Joseph*, de Bellinzone (Tessin).
Ceppi Jean, de Delémont (Berne).
Dimmler Robert, de Zofingue (Argovie).
Fischer Fritz, de Triengen (Lucerne).
Hosli Hans, de Zeihen (Argovie).
Lanz Werner, de Rohrbach (Berne).
Müller Max, de Ossingen (Zurich).
Pagani Joseph, de Massagno (Tessin).
Perren Camille, de Bellwald (Valais).
Peter Max, de Trüllikon (Zurich).
Schmid Jakob, de Malans (Grisons).
Steiner Walter, de Neftenbach (Zurich).
Trepp Walter, de Medels (Grisons).
Vægeli Hans, de Glaris et Riedern (Glaris).

Dix-sept candidats s'étaient présentés pour subir les épreuves de cet examen de « diplôme final ».

Premier examen préparatoire de diplôme (avril). Ont subi la série des épreuves de cet examen : 10 candidats; 7 ont réussi, tandis que 3 ont échoué (pour la première fois).

Second examen préparatoire de diplôme (avril). Nombre des candidats qui se sont présentés à l'examen : quatre. Tous l'ont réussi.

Nombre des étudiants. Au début du semestre d'été, le nombre des étudiants était le suivant : 1^{er} cours, 21; 2^{me} cours, 15; 3^{me} cours, 12; en congé 7. Total : 55 (en 1936 : 50).

Cantons.

Lucerne. *Véhicules mus par le gaz de bois*. La Feuille officielle du canton de Lucerne a publié un arrêté, aux termes duquel les véhicules équipés de moteurs à gaz de bois bénéficieront, dans ce canton, la première année de leur utilisation, d'une réduction d'un tiers des taxes ordinaires, et la deuxième année d'un quart.

Neuchâtel. *Rapport de l'inspecteur cantonal des forêts sur la gestion en 1936*. De ce bref rapport, nous extrayons ces quelques indications :

Le 13 mars 1936, le Grand Conseil a modifié l'art. 25 de la loi forestière de 1917, en ce qui concerne la part de l'Etat dans le paiement des traitements, frais de déplacement et de bureau des inspecteurs forestiers d'arrondissement. A la suite de cette modification, l'Etat ne supporte plus que le sixième de cette dépense totale, alors que jusqu'à fin 1935 c'était le tiers.

Exploitations dans les forêts publiques : 5,14 m³ par hectare, soit presque exactement le même volume qu'en 1935.

Le *Fonds cantonal des excédents forestiers* qui, à la fin de 1935, s'élevait à 131.456 fr., a été mis à contribution pour la construction d'un chemin forestier. A fin 1936, son montant était tombé à 115.923 fr.

— *Société neuchâteloise des forestiers*. Neuchâtel a, à l'instar d'autres cantons romands, sa Société des amis de la forêt, groupant des inspecteurs, gardes, bûcherons, membres d'autorités communales, ou simples particuliers admirateurs de nos sylves.

Cette société mène une vie toute tranquille, bien réglée, suivant un schéma adopté depuis longtemps. En hiver, ou au printemps, une assemblée générale, administrative, au cours de laquelle un ou plusieurs travaux scientifiques sont présentés, soit par des membres, soit par des conférenciers du dehors. Et, en été, une course d'un jour permet de visiter, à tour de rôle, les différentes régions du canton.

L'assemblée générale de 1937 a été tenue le 15 mai, à Neuchâtel, dans la salle de cours des bâtiments cantonaux du service d'hygiène. La date tardive a provoqué une faible participation : 18 membres, à peine la moitié de la participation habituelle.

Le rapport présidentiel note une légère diminution du nombre des membres, qui descend de 100 à 95. Il faudrait, par propagande individuelle, chercher à recruter de nouveaux adhérents. Il est rappelé la course de l'été 1936, dans les forêts publiques du pied de la Montagne de Boudry, aux conditions très diverses.

Le rapport de caisse constate une légère augmentation de la fortune, qui s'élève actuellement à 2333 fr.

Le président, M. *Ed. Lozeron*, inspecteur cantonal, et les autres membres du comité, MM. *J. Péter*, inspecteur d'arrondissement, secrétaire; *Aug. Haldimann*, garde-forestier aux Ponts, caissier; *W. Villener*, préposé forestier à Travers; *J. Béguin*, garde-forestier à Montezillon, sont confirmés dans leurs fonctions pour une période de trois ans.

Ensuite de la demande faite par certains membres, la rotation habituelle, fixant l'arrondissement où aura lieu la course d'été, a été un peu changée. La société ira cet été visiter la nouvelle route forestière de Moron, dont elle avait visité le chantier au début de sa construction. C'est une magnifique œuvre d'art, de plus de 8 km, reliant le Saut du Doubs aux Planchettes, au travers d'une forêt cantonale quelque peu délaissée jusqu'ici, faute de dévestiture. Avec ses deux tunnels, cette route est, au point de vue touristique, pleine d'attraits.

Un nouveau membre est admis dans la société en la personne de M. Paul Schoch, ingénieur forestier, habitant Neuchâtel.

Aux communications individuelles, M. *J.-L. Nagel*, inspecteur des forêts à Couvet, présente un graphique des dépenses, recettes brutes et nettes de son arrondissement, depuis 1880 à 1936. Il en ressort que, en 1936, le rendement net est à peine plus élevé qu'en 1880. Les perspectives d'avenir sont heureusement meilleures !

M. Nagel présente ensuite un échantillon d'un nouveau matériau à base de sciure de bois comprimée, étudié et mis au point par l'usine *Cimenta des Geneveys-sur-Coffrane*. Matériau extrêmement résistant, même en plaques minces, parfait isolant électrique, cette nouveauté semble devoir être intéressante.

M. *Lozeron* annonce la mise au point, par la maison Prébandier & fils à Neuchâtel, de deux nouveautés très intéressantes pour nos bois de feu : un fourneau-potager à gaz de bois et une chaudière à chauffage central à gaz de bois. Les membres iront, à l'issue de la séance, étudier sur place ces deux nouvelles marques.

La partie scientifique était réservée cette année à l'étude du gui. M. *Péter*, inspecteur du troisième arrondissement, donna à la société la primeur des résultats qu'il a obtenus dans sa recherche de l'influence du gui sur la production du bois de service. Ce travail paraîtra probablement sous peu au *Journal forestier*. Les résultats auxquels l'auteur est arrivé sont une preuve de plus que le gui cause des dommages plus considérables que ceux qu'on admet généralement. La lutte contre cet ennemi s'avère de plus en plus urgente.

A l'issue de la séance, les participants se retrouvent aux ateliers Prébandier. La présentation du *fourneau-potager à gaz de bois* fut une révélation pour tous, tant au point de vue technique qu'à celui du prix de revient. Quant à la *chaudière pour chauffage central*, bien que construite sur les mêmes principes, et permettant une économie considérable de combustible, sa présentation fut moins frappante pour de simples profanes que nous étions tous ! Certaines communes s'intéressent déjà, paraît-il, à cette nouveauté. J. P. C.

Zurich. *Extraits du rapport sur la gestion forestière en 1936.* Etendue des *forêts domaniales* à fin 1936 : 2730 ha. Les exploitations, qui ont comporté 7,5 m³ par hectare, ont dépassé le volume prévu au budget de 5370 m³; cet excédent provient des coups de vent, du 23 février et 20 juillet 1935, dans les forêts de Kybourg et de Kollbrunn. Ce fait a eu comme suite une augmentation du rendement net, lequel est monté à 70,35 fr. par hectare (1935 : 64,35 fr.).

A la fin 1936, le montant du *fonds forestier* de réserve des forêts domaniales s'élevait à 745.950 fr. = 273 fr. par hectare. Les prélèvements faits en 1936 ont été utilisés exclusivement pour la construction de routes et des améliorations forestières.

Forêts communales et corporatives. Montant des exploitations : 5,4 m³ par hectare. Le revenu net, qui fut de 53 fr. à l'hectare en 1935, est tombé à 36 fr. Cette baisse s'explique par celle des prix du bois et par la diminution de la valeur des plantes renversées, durant les ouragans de 1935, qui ont séjourné longtemps sur le parterre des coupes. — La valeur totale des caisses forestières de réserve, à la fin de 1936, était de 2.439.841 fr., soit de 118 fr. par hectare de la superficie boisée totale. Sa diminution, en 1936, n'a pas dépassé 65.113 fr., ce qui est fort peu, si l'on tient compte de la situation fâcheuse du marché des bois durant l'année écoulée.

Vaud. *La question du charbon de bois.* On est heureux de constater que les agriculteurs commencent à s'intéresser aussi à cette question qui, depuis quelque temps, a beaucoup augmenté d'importance pour les

propriétaires de forêts. On peut lire en particulier ce qui suit, au cahier n° 20 de la « *Terre vaudoise* », dans le compte rendu d'une séance du comité de section vaudoise de la « Société suisse d'économie alpestre » :

« *Charbon de bois.* M. Besuchet rapporte sur cette question qui peut présenter de l'intérêt pour les régions de montagne. Les essais faits à la Fédération laitière du Léman, à Vevey, ont prouvé que le charbon de bois représentait une économie sur la benzine de 60 à 70 %. Au point de vue de l'économie alpestre, la production du charbon de bois présente les avantages suivants :

- 1° Fournir de la main-d'œuvre dans les régions où les possibilités de travail complémentaire manquent généralement.
- 2° Utilisation du bois de troisième qualité : branches, essertées, qui n'ont pour ainsi dire aucune valeur.
- 3° Possibilité d'exploiter des forêts éloignées et d'accès difficile, le charbon de bois pouvant facilement être transporté à dos de mulet.

La question est de savoir si l'on pourra arriver à un prix de revient normal en Suisse, les charbons français coûtant actuellement 12 à 13 fr. les 100 kilos.

Une commission a été désignée pour suivre l'évolution de cette industrie renaissante.»

Puisse cette commission pouvoir constater bientôt un résultat positif et encourageant de cette opportune évolution. H. B.

Divers.

La question des bois de papeterie en France. Les disponibilités annuelles de la forêt française en bois papetiers ont été évaluées, par la Direction générale des eaux et forêts, à 500.000 stères de sapin et épicéa, à 250.000 stères de feuillus (tremble et châtaignier) et à 1.250.000 stères de pins. On pourrait croire qu'un pays comme la France puisse facilement absorber sa propre production en bois papetiers, surtout celle relativement restreinte en épicéa et sapin. Cela n'a toutefois pas été le cas, ces dernières années, par suite de la concurrence toujours plus lourde des bois et de la cellulose suédois, finlandais et russes. Pour faciliter et garantir l'écoulement des bois papetiers français, à des prix raisonnables, le gouvernement français a pris, le printemps dernier, sur intervention énergique de M. Néron, président du groupe forestier du Sénat, appuyé par M. Lyautey, sous-secrétaire d'Etat, les mesures suivantes :

- 1° Mise sous régime de licences l'importation des bois papetiers étrangers, dont l'octroi est subordonné à l'utilisation d'un certain pourcentage de bois français.
- 2° Versement de primes aux industriels utilisant le bois français, pour autant qu'ils acceptent de payer les prix dits « raisonnables », fixés par des commissions régionales paritaires, sous la présidence d'un conservateur des eaux et forêts.

3° Attribution annuelle d'un crédit spécial de 9 millions de francs français, pour acquisition de terrains et reboisements de bois papetiers.

On constate ainsi que le gouvernement français a pris des dispositions rigoureuses, en vue de la revalorisation des produits nationaux, qui dépassent de beaucoup ce qui a été entrepris chez nous dans le même domaine.

Les dirigeants des usines papetières françaises ont, à en croire les journaux français, témoigné cet hiver de la meilleure volonté à l'égard des produits nationaux; la forte augmentation des cours des bois de râperie étrangers aidant, ils se déclarent prêts à s'approvisionner uniquement en France, pour autant que la forêt française mette en vente des quantités suffisantes de bois papetiers.

Voici les prix dits « raisonnables », fixés en octobre 1936 pour la région de l'Est, soit celle voisinant la Suisse. Les prix ci-dessous s'entendent par stère rendu usine :

Rondins épicéa et sapin, non écorcés	75 fr. français
» » » » écorcés forestièrement	81 » »
» » » » » blanc-blanc	95 » »

Les prix pour tous les assortiments viennent d'être majorés de 10 à 15 fr. français. Les rondins épicéa—sapin écorcés forestièrement se payent actuellement 95 fr. français le stère, soit environ 20 fr. suisses.

A noter que, d'après les spécifications établies, aucune différence de prix n'est faite entre épicéa et sapin. Les cours indiqués plus haut sont aussi valables pour livraisons contenant 100 % de sapin. Il est intéressant aussi de constater que les usines tolèrent des rondins de moins de 10 cm de diamètre, au petit bout, dans une proportion de 5 % du volume livré, et cela sans réduction de prix.

(*Le Marché des bois*, n° 17, page 296.)

BIBLIOGRAPHIE.

Annales de l'École nationale des eaux et forêts et de la Station de recherches et expériences forestières de Nancy. Tome V. Fascicule 3, 1935.

Dans le dernier cahier de ce journal, au cours de l'analyse bibliographique de la publication ci-dessus indiquée (page 116), nous avons émis quelques doutes sur l'opportunité de l'emploi du terme de « résistivité », employé par M. le professeur L. Lutz, dans son étude sur les moyens de protéger les bois contre les attaques des champignons lignicoles. Nous supposions qu'il s'agissait d'un terme nouveau, non employé jusqu'ici.

Nous étions dans l'erreur. Résistivité figure, paraît-il, depuis quelque temps déjà, parmi les termes techniques employés dans le monde des ingénieurs. Il ne nous reste donc plus qu'à présenter à M. Lutz nos sincères excuses pour la question bien inutile que nous avons cru devoir lui poser.

H. B.